88440

Epinal le 18 mars 2024

Direction Départementale des Territoires des Vosges

Liste des servitudes d'utilité publique

SANDAUCOURT

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualitéarchitecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles), immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants, immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants, protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32

Acte instituant la servitude : Classé le 20/07/1908

Désignation de la servitude :

SANDAUCOURT : Croix de chemin du XVIème dans le village à 200 m de l'église

AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif : Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualitéarchitecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles), immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants, immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants, protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32

Acte instituant la servitude : a) Classé le 02/04/1980 b) Inscrit le 02/04/1980

Désignation de la servitude :

SANDAUCOURT : Chateau a) façades et toitures du chateau du pavillon de garde et de l'ancienne chapelle perron d'accès avec sa rampe en fer forgé b) intérieur de la chapelle dite - salle à colonnes - cadastre section D n° 304 -305 -306

I1 MAITRISE DE L'URBANISME autour des canalisations de transport Gaz-Hydrocarbures-Produits chimiques

Référence du texte législatif : L. 555-27, R.555-30 a) et L. 555-29 du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°107/2017 du 19 janvier 2017 - Arrêté préfectoral n°271/2018 du 09 avril 2018

Désignation de la servitude :

Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRTGAZ, des canalisations de transport d'hycrocarbures propriété de l'Etat ayant comme transporteur le Service National des Oléoducs Interalliés SNOI et de certaines canalisations de distributions de gaz

I3 CANALISATIONS TRANSPORT GAZ - HYDROCARBURES - PRODUITS CHIMIQUES

Référence du texte législatif : L. 555-27, R.555-30 a) et L. 555-29 du code de l'environnement

Acte instituant la servitude : Article 25 du Décret du 25/01/64

Désignation de la servitude :

TRANSPORT GAZ CERVILLE - VOISINES (NORD-EST) (D.900-1979)

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.